

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2024-09

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 19 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2024-09 modifiant le Règlement n° 2022-03 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières levantes.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 20^e jour du mois de mars 2024.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière